

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DDCT 167 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires Ville & Banlieue de France et versement de la cotisation correspondante.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose que la Ville de Paris adhère à l'Association des Maires Ville & Banlieue de France et verse à l'association la cotisation correspondante ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe Brossel, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée, au nom de la Ville de Paris, à adhérer à l'Association des Maires Ville & Banlieue de France dont le siège social est situé 18/20 rue Tronchet 69006 - Lyon

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation de 7 600 euros à cette association, au titre de l'année 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 011, nature 6281, rubrique 020, du budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO